

Les grands labels US renoncent à poursuivre les internautes

- Les grandes maisons de disques américaines ont décidé vendredi d'abandonner les poursuites à l'encontre des internautes téléchargeant illégalement de la musique et d'opter plutôt pour une riposte graduée en collaboration avec les fournisseurs d'accès.

En cinq ans, depuis 2003, la RIAA (Recording Industry Association of America), qui représente les gros labels, a engagé des poursuites à l'encontre de 35.000 internautes pour piratage.

Désormais, un premier message d'avertissement sera adressé par le fournisseur d'accès à l'internaute en infraction, puis une série d'autres sanctions sera appliquée en cas de non respect, jusqu'à une coupure de la connexion, a déclaré la RIAA.

L'association n'a pas précisé quels fournisseurs avaient accepté de participer à son initiative.

Le groupe Arts+Labs, qui associe des entreprises de haute technologie et des artistes afin de promouvoir la distribution légale de contenus sur le net, s'est déclaré "encouragé par ce nouvel effort des maisons de disques".

Source: [Alex Dobuzinskis, version française Jean-Stéphane Brosse © Thomson Reuters 2008 Tous droits réservés.](#)

Billet issu du site internet Colok Traductions:

<https://www.colok-traductions.com>

URL du billet

<https://www.colok-traductions.com/index.php?op=billet&bid=1293>